République émocratique du Congo
Ministère des Mines
Secrétariat Général des Mines

Kinshasa, le 05 FEV 2026

Direction des Mines

N°: 07 /354/DM/E.F/E.K.K/2026

AVIS TECHNIQUE

Concerne : Procès-verbal et Avis de Conformité relatifs à l'étude de faisabilité présentée en vue du renouvellement de l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente n° 9712 de la **SOCIETE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL SARL**.

En date du 03 février 2026, la Direction des Mines a reçu de la Commission d'Evaluation des Etudes de Faisabilité « CEEF », le Procès-verbal ainsi que l'avis de conformité relatifs à l'étude de faisabilité présentée en vue du renouvellement de l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente n° 9712 de la **SOCIETE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL SARL** pour avis technique.

Considérant l'avis de conformité favorable n° 033/CEEF/2025 du 03 février 2026 assorti des recommandations suivantes à la **SOCIETE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL SARL** qui doit :

- Rendre le sommaire exécutif complet ;
- Bien décrire les équipements de réduction granulométrique et de classification indispensable pour l'exploitation d'une carrière ;
- Donner de manière suffisante les méthodes d'échantillonnage.

Conformément à l'article 81 de l'Annexe XVI du Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018 ;

Faisant siennes les recommandations faites par ladite Commission, tout en demandant à la requérante de s'y conformer dans le meilleur délai ;

La Direction des Mines, conformément aux dispositions sus vantées, émet un avis technique **favorable** quant au renouvellement de l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente n° 9712 de la SOCIETE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL SARL avec comme substance **le grès**.

Pour le Directeur – Chef de Service des Mines
(En mission)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DIRECTION DES MINES SECRETARIAT GENERAL DES MINES MINISTERE DES MINES

Aimé LUSHIMA OKITENGENO
Chef de Division Economie Minière